

Registre des délibérations – Séance du 15 septembre 2025

COMMUNE DE TALLENAY

Procès-verbal de la séance de conseil municipal du lundi 15 septembre 2025 à 20 Heures

Le conseil municipal de la commune de Tallenay s'est réuni dans la salle habituelle du conseil municipal, après convocation légale en date du 4 septembre 2025, sous la présidence de Ludovic BARBAROSSA, maire.

Présents : BARBAROSSA Ludovic, LOULIER Catherine, PERRIOT Stéphane, HUOT-MARCHAND Pierre, BULLOT Michel, DA COSTA Patricia, VACELET Nicolas, ALLELY Isabelle,

Absents excusés :

- VACELET Nicolas a donné procuration à LOULIER Catherine,
- PICHERY Philippe a donné procuration à DA COSTA Patricia,
- CHEVASSU Gérald a donné procuration à HUOT-MARCHAND Pierre,

Secrétaire de séance : LOULIER Catherine

Session ordinaire

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 23 juin 2025

Désignation du secrétaire de séance

DELIBERATIONS

- Autorisation de remboursement des frais engagés par Mme Breton Aurélie
- Dénégement saison hivernale 2024-2025

INFORMATIONS DIVERSES

- Voirie
- Subvention du Monument Aux Morts
- Electrification du clocher
- Point effectifs scolaire
- Recrutement adjoint technique
- CCAS
- Cartes Avantages Jeunes
- Don d'un particulier à la commune
- Terrain de pétanque

DELIBERATIONS

2025-19	AUTORISATION DE REMBOURSEMENTS DES FRAIS ENGAGES PAR MME BRETON AURELIE
---------	---

2025-20	DENEIGEMENT SAISON HIVERNALE 2025-2026
---------	--

DELIBERATION 2025-19 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR MME BRETON AURELIE

Suite à la vague de chaleur intense au mois de juin, la secrétaire générale de mairie, Aurélie Breton, a procédé à l'achat d'un store et d'un ventilateur. Le paiement ne pouvant s'effectuer que par carte bancaire, elle a donc réglé la facture de 73,78€ avec sa carte personnelle.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** que soit remboursée à Mme Breton la somme de 73,78€.

DELIBERATION 2025 -20 DENEIGEMENT SAISON HIVERNALE 2025-2026

Afin de préparer la prochaine saison hivernale, la commune de Tallenay a sollicité l'entreprise JP BOIS DE CHAUFFAGE afin d'obtenir les devis relatifs à la mise à disposition du matériel de déneigement et au taux horaire de fonctionnement.

- Forfait mise à disposition du matériel : 1 500 € HT
- Heure de déneigement : 90 € HT

Le Conseil Municipal décide, par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, de reconduire l'entreprise JP BOIS DE CHAUFFAGE pour la prochaine campagne de déneigement 2025-2026.

Lors des épisodes neigeux, il est demandé aux habitants de bien vouloir stationner leurs véhicules motorisés en dehors des voies de circulation pour faciliter le passage des engins de déneigement.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Recrutement adjoint technique**

L'entreprise tallenaysienne XV Renov' représentée Aurélien Lahens n'étant plus en mesure d'assurer la totalité des besoins en entretien communal, le maire propose de procéder au recrutement d'un adjoint technique à hauteur de 25 à 35 heures hebdomadaires en fonction du profil et des attentes de l'agent. Une annonce sera publiée sur le site Emploi Territorial.

- Voirie

L'enrobé de la route de Châtillon-le-Duc sera refaite des Vauciels à l'entrée de Châtillon (600m) pour un montant de 126 000€ TTC. Un coût pris en charge intégralement par Grand Besançon Métropole (GBM). Les travaux seront réalisés lors de la première semaine des vacances de la Toussaint pour limiter la gêne au maximum.

- Électrification du clocher

Pour des raisons de sécurité (utilisation de la corde pouvant endommager le système et la cloche du XVe siècle) et de préservation de ce patrimoine remarquable, le maire propose que le système de sonnerie ne soit plus partiellement mais entièrement électrifié et automatisé.

Un devis a été demandé à la société Prêtre et fils de Mamirolle. Le montant du devis s'élève à 3882 € TTC.

Cette installation est toutefois soumise à autorisation de l'architecte des bâtiments de France dont l'avis a été sollicité.

- Terrain de pétanque

Une réflexion a été initiée pour la réfection du terrain de pétanque (changement des poutres, revêtement...)

- Subvention du monument aux morts

Le maire informe le conseil municipal que l'ONAC (Office national des anciens combattants) a répondu favorablement à la demande subvention de la commune pour le nouveau monument aux morts, à hauteur de 1 040€.

- Point effectifs scolaire

Reporté en attente des chiffres communiqués par l'école de Châtillon-le-Duc.

- CCAS

Au 1^{er} janvier 2026, la transmission du budget CCAS se fera obligatoirement par voie dématérialisée, répondant ainsi à une obligation légale. Elle engendrera des frais financiers assez importants (plusieurs centaines d'euros annuels).

C'est pourquoi il est proposé une réflexion pour une prochaine dissolution du CCAS. Il sera remplacé par une « commission » CCAS qui ne nécessitera pas de transmission de budget supplémentaire.

L'action sociale proposée restera identique (colis des aînés de fin d'année, e-carte jeunes...) mais son volet administratif et financier sera géré directement par la commune et considérablement allégé.

Le maire a notifié les élus du CCAS lors de sa dernière réunion le lundi 23 juin de ces nouvelles dispositions. Un avis consultatif unanime a été rendu par ces membres.

- **Cartes Avantages Jeunes**

Le Maire informe que 92 cartes avantages jeunes 2025-2026 ont été offertes cette année aux jeunes tallenaysiens par le CCAS.

- **Don d'un particulier à la commune**

Fin août, la commune a reçu un chèque de 150 € de don de la part de M. et Mme Chambelland de Châtillon-le-Duc pour un investissement au cimetière ou tout autre projet de la commune. Le conseil municipal remercie les généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,
LOULIER Catherine

Le Maire,
Ludovic BARBAROSSA